

date 15/06/1993

N° 804

COMMISSION
TOUS LES LIEUX D'AFFECTATION

Concours internes Prolongation de la validité des listes d'aptitude

Il est porté à la connaissance du personnel que l'Autorité investie du pouvoir de nomination a décidé de proroger:

- Jusqu'au 31 décembre 1994 la validité de la liste d'aptitude du concours interne de réserve suivant:

COM/T/A/9 : concours interne pour Agents Temporaires A
vers fonctionnaires

- Jusqu'au 31 décembre 1993 la validité des listes d'aptitude des concours internes de réserve suivants:

COM/T/B/92 : assistants-adjoints (passage Agents
Temporaires vers fonctionnaires)

COM/T/C/92 : secrétaires, dactylographes, commis (passage
Agents Temporaires vers fonctionnaires)